

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

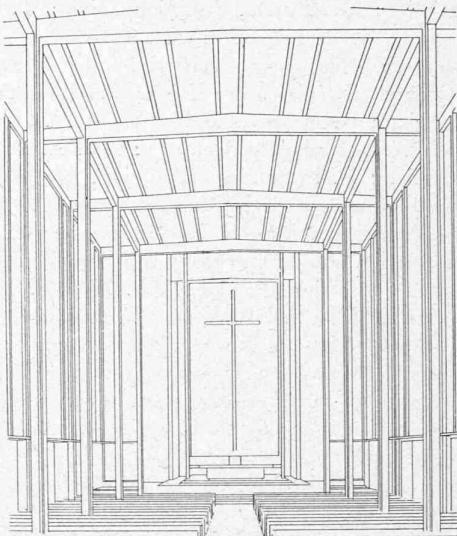
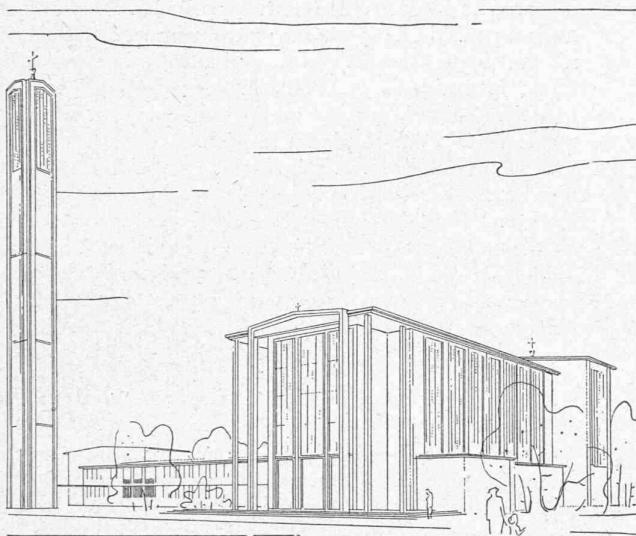


Fig. 5. — Concours pour une église catholique à Olten. Projet de MM. Pfammatter & Rieger, architectes, classé 2^e.

Toute la composition est pensée comme un édifice en béton armé suivant les théories de Perret. La rupture avec les tendances de l'école paysagiste est complète. L'auteur ne craint pas l'expression monumentale là où elle s'indique, et son architecture exprime la destination de l'édifice.

formelle, avec des hommes comme Tony Garnier notamment, puis les frères Perret.

M. Pfammatter nous montre l'église du Raincy, de Perret, comme étant l'aboutissement de recherches en vue de trouver une plastique qui puise dans l'essence même du béton armé son expression. On suit parfaitement l'auteur qui voit dans cette œuvre la réalisation la plus originale des temps modernes dans l'architecture religieuse, languissante depuis longtemps. Pour la première fois depuis l'époque gothique, une architecture réussit à exprimer l'élément d'abstraction dans le lieu de culte. Dans la série des églises protestantes d'excellente tenue édifiées en Allemagne avant la guerre, comme la Nikolai Kirche à Dortmund, la Pressa Kirche à Essen-Altendorf, la Friedenskirche à Ludwigshafen, etc., on sent l'influence exercée par Perret. Elle est encore plus marquante à l'église de Saint-Antoine de Bâle, une des dernières œuvres de Karl Moser.

Nous trouvons ensuite quelques exemples suisses, mais qui pèchent gravement par une expression architecturale ne correspondant pas à la destination de l'édifice, et ici nous touchons du doigt une des faiblesses de l'école paysagiste ! Les églises de Perret et de ses disciples sont des églises, on n'oseraient en revanche en dire autant de la Johanniskirche à Bâle, de Saint-Charles de Lucerne, voire encore des temples de Zurich-Altstetten ou de Zurich-Seebach.

L'auteur nous montre ensuite des exemples qui sont nettement réconfortants, et dont les auteurs semblent avoir compris la grande leçon de Perret. C'est d'une part un projet pour une église à Hard, de l'architecte R. Rohn, puis un autre pour un sanctuaire destiné à Olten, dont les plans sont dus à MM. Pfammatter et Rieger. Nous sommes heureux de reconnaître une expression architecturale qui soit celle d'une église, et non pas d'une usine, de bureaux, voire d'un manège ! Ce sont ensuite des projets d'école, dus l'un à M. J. Kleinmann, élève à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, l'autre à M. J. Bertrand, élève à l'Ecole polytechnique fédérale, qui participent des mêmes qualités. Une analyse serrée du plan d'une église termine l'étude, dans le sens du parti à adopter.

En résumé, on peut dire que cette thèse est non seulement un travail sortant des sentiers battus à l'E. P. F., mais que

l'on y relève que l'auteur a utilisé les possibilités que lui offrait le fait d'être en contact avec le monde de la civilisation française. M. Pfammatter apparaît comme un de ces Suisses alémaniques à vision humaniste, comme en a produit la Zurich d'un Lavater, comme le fut C.-F. Meyer ou encore un Carl Spitteler. Ce travail est une démonstration de ce que vaut la culture historique d'une part, puis l'esprit éclectique d'autre part. Cette publication fut une révélation de choses ignorées pour certains milieux de l'E. P. F., trop peu au courant jusqu'ici de l'immense apport de l'architecture française ! Elle révèle une évolution intéressante qui s'opère dans certains esprits depuis ces dernières années.

DIVERS

Fondation d'une section de la S.I.A. à Baden

Le 12 mai 1949 s'est fondée à Baden une nouvelle section de la Société suisse des ingénieurs et des architectes destinée à grouper les ingénieurs et architectes de la région de Baden et de ses environs. Des pourparlers étaient en cours depuis un certain temps, une séance préparatoire avait eu lieu le 17 mars et la proposition de cette création y avait été approuvée par la grande majorité des quelque soixante-cinq personnes présentes. La nouvelle section comptait cinquante-cinq membres le jour de sa fondation ; ont été considérés comme membres fondateurs les membres de la S. I. A. (membres isolés ou se rattachant jusque-là à une autre section) ayant déclaré vouloir entrer dans la nouvelle section ainsi que les ingénieurs et architectes ayant rempli une demande d'adhésion recommandée par deux membres et remplissant les conditions statutaires.

Après constitution de la section et acceptation des statuts (approuvés déjà par l'assemblée des délégués du 30 avril à Lucerne), un comité fut élu pour la période initiale qui durera jusqu'à la fin de l'année courante. Ce comité se compose de : MM. Otto-A. Lardelli, ingénieur électricien, président ; P. Hoffmann, ingénieur électricien, vice-président ; E. Hüssy, ingénieur électricien, secrétaire ; M. Cuénod, ingénieur élec-

tricien, caissier ; G. Everts, ingénieur civil ; P. Gisiger, ingénieur civil ; K. Probst, architecte.

Furent ensuite élus comme délégués, outre le président : MM. M. Cuénod, ingénieur électricien ; P. Hoffmann, ingénieur électricien ; K. Metzger, architecte,

et comme vérificateurs des comptes : MM. A. Morf, ingénieur électricien ; K. Suter, ingénieur civil.

Après un bref aperçu de M. Lardelli sur les tâches auxquelles la section sera appelée à se consacrer, M. Cuénod proposa la création d'un groupe d'étude des questions sociales touchant à la profession de l'ingénieur. Puis M. M. Kopp, président central de la S. I. A. apporta à la nouvelle section les vœux de prospérité du Comité central. Dans une improvisation d'une belle envolée, il montra tout l'enrichissement que peut procurer à l'individu comme à la communauté une participation active à la vie de la société et à l'étude des questions qui nous préoccupent tous, non seulement des questions d'ordre technique ou professionnel mais aussi d'ordre culturel.

Ainsi est née la section de Baden qui s'efforcera d'apporter une contribution active et positive à la vie de la S. I. A. et à la solution des problèmes importants qui se posent aujourd'hui aux ingénieurs et architectes.

LES CONGRÈS

4^e Congrès suisse d'urbanisme

Lucerne 21 et 22 mai 1949

Après Neuchâtel, Genève et Berne, c'est à Lucerne qu'incombait le soin de recevoir le 4^e Congrès suisse d'urbanisme.

Présidé avec autorité et compétence par M. Türler, architecte de la ville, le comité d'organisation fit la preuve de la vitalité des traditions hôtelières lucernoises. Le programme du congrès put être en tous points observé sans qu'il en résultât chez les participants le moindre sentiment d'être tenu en bride.

Première journée

Dans une excellente allocution d'ouverture, M. Georges Béguin, avocat, président du comité suisse d'urbanisme, rappela aux quelque trois cents participants que le nouvel organisme était né somme toute d'une génération spontanée et qu'une entière liberté, aussi bien économique que technique était son caractère essentiel.

L'orateur souligna aussi les excellents rapports qui lient le comité suisse d'urbanisme à l'Association suisse pour un plan d'aménagement national (A. S. P. A. N.), ces deux organisations ayant chacune une raison d'être et des buts différents. Ce quatrième Congrès, déclara M. G. Béguin, doit être une manifestation de cœur, de patriotisme et d'humanisme.

M. JACQUES BÉGUIN, architecte, Neuchâtel : *L'aménagement des centres des villes.*

Le conférencier passa en revue les différents aspects de l'assainissement des vieux quartiers. Au cours de sa causerie pleine de charme, l'architecte neuchâtelois ne manqua pas de s'évader des vieux quartiers pour survoler la ville entière à la fois dans l'espace et le temps sans jamais perdre de vue la cause et le but de toute mesure d'urbanisme, c'est-à-dire l'homme.

Si hier encore, sous l'énergique impulsion de M. Reinhard, la commission fédérale chargée d'étudier l'assainissement des vieux quartiers semblait promise à une féconde activité, il ne semble plus en être de même aujourd'hui. L'animateur

disparu, les subventions furent supprimées. Peut-être était-on allé un peu loin dans ce sens ; par exemple, la dernière guerre n'ayant heureusement pas démolie autant de villes étrangères qu'on le craignait en 1942, la conservation de nos vieux quartiers suisses, comme vestiges du passé, n'offrait plus le même intérêt sur le plan européen.

Si le travail de M. J. Béguin fut un plaidoyer pour l'assainissement des vieux quartiers, ce fut donc un plaidoyer fort mesuré. Pesant le pour et le contre, montrant les difficultés que rencontrent l'autorité et le technicien à concilier les séductions de la théorie avec les exigences de la réalité, l'orateur conclut en remarquant que cette œuvre de longue haleine se situerait, sur le plan médical, entre la chirurgie et les régimes.

M. BRUNO BRUNONI, architecte, Locarno-Muralto : *Quartier di abitazione urbani.*

L'Architecte tessinois ouvrit son sympathique exposé par un court préambule dans sa langue maternelle qui permit aux auditeurs de se familiariser avec la forme italienne de bon nombre de termes techniques. Puis, au moyen de nombreuses projections, il promena l'assemblée à travers la plupart des quartiers et cités jardins nouvellement construits en Suisse. L'itinéraire de ce circuit passant par Lausanne, le conférencier céda la parole à M. A. Pilet, architecte du plan d'extension, qui donna des indications très complètes sur les projets établis sous sa direction. M. Türler fit de même pour Lucerne.

Se fondant sur ces nouveaux exemples, M. B. Brunoni montra qu'il était difficile de dégager les lignes générales de l'évolution future de la construction. Il semble qu'on suivra la route parcourue jusqu'ici : maisons point trop hautes, disséminées le plus possible dans la verdure.

Toutefois la tâche la plus importante des autorités en matière d'urbanisme reste l'introduction généralisée des lois et des règlements.

M. HANS BEYELER, architecte, Berne : *Die Grünflächen in Ortsplan.*

Il appartenait à l'architecte bernois, auteur de plusieurs places de sport fort réussies, de défendre la cause des surfaces vertes. Il s'en fit l'ardent champion. Montrant la nécessité du délassement physique et du contact avec la nature, pour le citadin moderne, il rappela que les jardins et les stades étaient des dépenses qui, bien qu'indirectement, s'amortissent toujours.

La santé d'un peuple est un capital inestimable.

L'exposition

Préparée et montée dans un court délai, l'exposition consacrée aux plans régionaux et assainissement d'anciens quartiers offrit une vue d'ensemble fort intéressante sur l'aménagement tel qu'il est conçu dans notre pays.

Parmi les très nombreux plans exposés, citons les projets lucernois d'aménagement de la place du Pilate et des quartiers de Brühlmoos et Winzenbach ; les plans de Sursee, Cham, d'Aarberg — celui-ci ayant déjà vingt ans d'âge et faisant figure de précurseur — Beromünster, etc... Neuchâtel avait exposé plusieurs schémas fort suggestifs montrant l'évolution de différents quartiers au cours des âges.

Le bureau du plan d'extension cantonal vaudois avait envoyé le plan de Moudon et une partie du projet d'aménagement de Saint-Prix que les lecteurs du *Bulletin Technique* connaissent déjà.

Si des félicitations très vives doivent être adressées aux organisateurs de l'exposition, on nous permettra toutefois de tempérer nos louanges d'une réserve.

Comme presque toutes les expositions d'urbanisme, l'exposition de Lucerne n'établissait pas une différence assez nette

entre les plans ayant force légale et les simples projets.

Il nous paraît que ces deux catégories de plans, d'importance tout à fait différente, on en conviendra, devraient, soit être exposés dans des locaux séparés, soit être différenciés par des étiquettes de couleurs variées ou tout autre moyen propre à frapper l'attention.

La soirée permit aux congressistes de se réunir par groupes et — comme il se doit entre spécialistes — d'entretenir des discussions très animées.

Deuxième journée

Après avoir applaudi aux souhaits de bienvenue formulés par M. le conseiller L. Schwegler, l'assemblée se recueillit pour entendre trois exposés.

M. C. MOSDORF, architecte, Lucerne : *Bodenfrage, Boden-gesetz und Planung.*

Représenant le problème à ses origines, le conférencier rappela le cadre juridique de la construction au moyen âge. Le sol appartenait au souverain qui, par là même, pouvait exercer une police des constructions très efficace. C'est à ce système que nous devons nombre d'aménagements remarquables de villes anciennes. La révolution française bouleversa ces principes et l'intérêt privé passa avant l'intérêt public.

Puis, enjambant les siècles, M. Mosdorf s'attacha à faire le point de l'aménagement régional en Suisse centrale.

Le canton de Zoug a établi une loi qui sera, en cas d'acceptation, l'une des meilleures de notre pays.

Tout comme Lausanne, Lucerne est à l'étroit dans ses limites communales et déborde sur les communes voisines. Ces dernières se sont réunies en association utilitaire pour résoudre les problèmes communs, tout en respectant l'autonomie communale. C'est ce que la législation française, remarquons-le en passant, a prévu depuis plusieurs années déjà, sous la forme des syndicats de communes. Cette tendance doit être encouragée.

En terminant son remarquable exposé, solidement pensé, l'orateur rompit une lance en faveur de la création des zones consacrées uniquement à l'agriculture. Comme on le sait, c'est là un principe de droit vivement discuté en Suisse aujourd'hui.

M. J.-P. VOUGA, architecte, Lausanne : *La politique foncière dans quelques lois étrangères récentes et en Suisse.*

Notre confrère dégagea les traits essentiels de la loi française de 1943 qui facilite la procédure d'expropriation et peut contraindre les propriétaires à se grouper pour exécuter certaines opérations.

Si cette loi comporte de réelles innovations, elle n'a pas du moins le caractère absolument révolutionnaire de la loi anglaise de 1947, qui, elle, détruit pratiquement toute possibilité de spéculation en opérant une dévaluation générale de tous les terrains estimés désormais à leur seule valeur actuelle. La plus-value résultant de toute opération d'aménagement appartient à l'Etat.

Se fondant sur ces exemples, le conférencier proposa la création de *fonds de compensation fonciers cantonaux et communaux*. Les droits de mutation et les plus-values, au lieu d'être versés à la caisse commune et par conséquent absorbés par divers budgets, seraient affectés uniquement à des opérations d'urbanisme.

Cette proposition, la plus positive que le congrès ait entendu, soulève l'intérêt unanime.

S'il ne nous appartient pas de juger ses chances de réalisation, notons cependant que la vogue est actuellement aux systèmes de compensation et que, dans ces conditions, cette idée devrait trouver, au point de vue juridique, un terrain déjà préparé.

M. H. SIGG, docteur en droit : *Planung und Eigentums-garantie.*

Le distingué juriste, au cours d'un exposé très fouillé, montra l'état actuel de la jurisprudence suisse en matière de droit de propriété.

Le droit de construire ne constitue pas un droit privé ; il ne peut se manifester qu'en fonction de la propriété foncière. Or le Tribunal fédéral vient d'introduire la notion « d'état de fait pareil à l'expropriation ».

Toutefois, il paraît bien que pour les plans d'aménagement ayant un réel caractère d'intérêt général, les chances de réalisation ont augmenté depuis quelques années. Une évolution juridique favorable à l'urbanisme s'est produite.

Discussion

Plusieurs congressistes prirent la parole dont MM. Bodmer, Kopp et Lodevig, ce dernier appuyant chaleureusement la proposition de notre confrère J.-P. Vouga. Si la plupart des orateurs, à quelques nuances près, exprimèrent leur confiance dans l'évolution actuelle de l'urbanisme suisse, il est assez piquant de noter l'opinion contraire exprimée par un honnête docteur d'outre-Sarine qui déclara voir dans le renforcement de la police des constructions un acheminement vers un régime totalitaire ! Cet avis ne parut point recueillir d'autre adhésion.

Aussi la résolution demandant que les autorités tant politiques que judiciaires reconnaissent l'intérêt général des plans d'aménagement fut-elle votée à la quasi-unanimité des participants.

Après le banquet de clôture, une promenade en bateau le long des rives romantiques et quelque peu embrumées du lac des Quatre-Cantons termina d'agréable façon cette dernière journée.

CONCLUSIONS

En Suisse, comme dans la plupart des pays, l'urbanisme paraît quitter le domaine du rêve pour celui de la réalité. L'ère des plans d'extension qui prévoient pour chaque bourgade un développement gigantesque et qui, par là même, se condamnaient à la plus parfaite stérilité semble close. On ne peut que s'en réjouir. De nos jours, pour le plan ayant force légale en tous cas, le dessin se réduit à fort peu de chose et le texte réglementaire prend une importance de plus en plus grande.

Cette évolution de la technique s'accompagne d'une évolution du droit encore plus importante. A ce titre, les résultats de l'application de la récente loi anglaise seront suivis avec un intérêt soutenu par les urbanistes du monde entier. Ainsi donc, si l'architecte était à peu près seul autrefois à s'intéresser à l'urbanisme, il doit aujourd'hui dialoguer avec le juriste.

Pour faciliter cet entretien, les congrès tels que celui de Lucerne peuvent beaucoup. Même démunis de tous pouvoirs légaux, le Comité suisse d'urbanisme, par le seul poids des délibérations qu'il organise, contribue à renforcer dans l'opinion publique et par là même dans celle des autorités, le caractère d'intérêt général des plans et des règlements d'urbanisme.

Le résumé des travaux présentés à Lucerne, si bref soit-il, fera tout de même comprendre, espérons-nous, que l'urbanisme moderne lie de plus en plus son action au droit. Cette évolution nous paraît être le gage le plus certain de sa future réussite.

Lausanne, le 13 juin 1949.

P. QUILLET.

XXII^e Congrès international de chimie industrielle

Barcelone, 23-30 octobre 1949

Le vingt-deuxième Congrès international de chimie industrielle, organisé par la Société de chimie industrielle, avec le concours des Industries chimiques espagnoles, se tiendra à Barcelone, du 23 au 30 octobre 1949.

Tous renseignements peuvent être demandés au Secrétariat de la Société de chimie industrielle, 28, rue Saint-Dominique Paris (7^e).

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat

*Extraits du procès-verbal de la séance du Comité central
du 29 avril 1949*

Etat nominatif

a) Admissions :

Noms	Domicile	Section
Aeschbach, E.	architecte Aarau	Argovie
Pfeiffer, E.	architecte Suhr	Argovie
Hauser, P.	ing. civil Aarau	Argovie
Graf, F.	ing. civil Muri/Berne	Berne
Kasper, A.	ing. électr. Bolligen	Berne
Reimann, H.	ing. top. Berne	Berne
de Heller, H.-Ch.	architecte Caux/Montreux	Vaudoise
Huber, J.-W.	architecte Lausanne	Vaudoise
Ruché, J.-L.	architecte Lausanne	Vaudoise
Dupuis, J.-J.	ing. civil Renens	Vaudoise
Stucky, J.-P.	ing. civil Carcavelos/Portugal	Vaudoise
de Raemy, B.	ing. méc. Winterthour	Winterthour
Traupel, W., Dr	ing. méc. Winterthour	Winterthour
Huggenberger, A.-U., Dr	ing. méc. Zurich	Zurich
Zimnic, K.	ing. méc. Zurich	Zurich
Gerhard, Th.	ing. méc. Wettigen	Baden
Langer, Ph.	ing. électr. Neuenhof	Baden
Milliquet, W.	ing. électr. Baden	Baden
Morf, A.	ing. électr. Baden	Baden
Peter, Ch.	ing. électr. Baden	Baden
Petitpierre, R.	ing. électr. Wettigen	Baden
Sauvin, R.	ing. électr. Baden	Baden
Valloton, J.-P.	ing. électr. Wettigen	Baden
v. Wurstemberger, K.	ing. méc. Baden	Baden
Hutmacher, H.	ing. civil Berne	Berne
b) Décès :		
Bender, H.	architecte Zurich	Zurich
Lüscher, G., Dr phil.	ing. civil Aarau	Argovie
Graf, W.	ing. civil Zurich	Zurich
c) Démissions au 31 décembre 1948 :		
Blanc, H.	ing. civil Lausanne	Vaudoise
Carrard, P.	ing. civil Montreux	Vaudoise
Chappuis, G.	ing. civil Genève	Vaudoise
von Graffenried, H.	ing. civil Bienné	Mbre isolé
Meyer, R.	ing. civil La Ch.-de-Fds	La Ch.-de-F.
Naegeli, M.	ing. méc. Aarau	Argovie
Naeff, O.	ing. électr. Zurich	Zurich
Rubin, C., Dr	chimiste Thoune	Zurich
Schwoob, Th.	ing. méc. Tavannes	La Ch.-de-F.
Vavra, H.	ing. méc. Trenton/U.S.A.	Zurich
Züst, J.	ing. méc. Lucerne	Waldstätte
van Eyck, A. E.	architecte précéd. à Zurich	Zurich

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Célébration du 75^e anniversaire de la Société

A l'occasion de cet anniversaire, les membres de la S. V. I. A. sont convoqués à une Assemblée générale pour le samedi 25 juin 1949 à Chexbres. Les dames sont cordialement invitées.

Le programme de cette manifestation est le suivant :

- Dès 15 h. 30 Réunion des participants au salon de l'Hôtel du Signal de Chexbres.
 15 h. 45 Ouverture de l'Assemblée, allocution du président. Conférence de M. le conseiller d'Etat Paul Chaudet, président du gouvernement vaudois et chef du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, sur *L'Etat et les Organisations professionnelles*. Nomination des membres honoraires de la S. V. I. A.
 Dès 17 h. Apéritif, thé, promenade, sur la terrasse de l'hôtel, en plein air.
 18 h. 15 Dîner dans les salons de l'hôtel.
 Dès 20 h. 30 Danse et évocation de souvenirs. Rentrée individuelle.

Le Comité S. V. I. A.



SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 3.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section du bâtiment et du génie civil

550. *Dessinateur*. Béton armé. Zurich.
 552. *Technicien en génie civil*. Entreprise de Suisse centrale.
 554. *Jeune dessinateur*. Béton armé. Bureau technique d'une entreprise. Zurich.
 556. *Technicien en bâtiment ou dessinateur*. Zurich.
 564. *Architecte*, éventuellement *technicien en bâtiment*. Canton de Zurich.
 568. *Dessinateur*. Béton armé. Bureau d'ingénieur, Zurich.
 572. *Jeune dessinateur*. Béton armé. Bureau d'ingénieur. Suisse occidentale.
 574. *Jeune architecte ou technicien en bâtiment*. Bureau d'architecte. Suisse occidentale.
 576. *Jeune dessinateur*. Béton armé. Entreprise de Zurich.
 578. *Jeune dessinateur*. Béton armé. Bureau d'ingénieur et entreprise, Zurich.
 582. *Jeune ingénieur civil ou technicien*. Calculs et constructions de superstructures en acier. Atelier de constructions. Suisse orientale.
 586. *Technicien arpenteur*, éventuellement jeune *ingénieur rural ou technicien en génie civil*. Entreprise de Zurich. Chantier aux environs de Zurich.
 594. *Technicien en béton armé ou dessinateur*. Nord-ouest de la Suisse.

596. *Ingénieur civil ou technicien en génie civil*. Projets et exécutions de réservoirs. Bureau d'ingénieur ; environs de Zurich.

Sont pourvus les numéros : 1948 : 780, 950, 1024 ; 1949 : 172, 478, 480, 488, 508, 540, 536, 534, 526.

Section industrielle

313. Deux constructeurs et un dessinateur mécanicien. Machines-outils. Suisse orientale.
 315. *Ingénieur mécanicien ou ingénieur électricien*. Bureau de brevets. Ville de Suisse centrale.
 317. *Jeune technicien* (chimie ou construction de machines). Aptitudes commerciales. Zurich.
 319. *Technicien serrurier ou dessinateur*. Atelier de construction. Zurich.
 323. *Technicien électricien* (radiophonie). Vente, réparations et installations de radios et direction du personnel d'atelier. Ville de Suisse orientale.
 325. *Jeune technicien chimiste*, éventuellement *mécanicien*. Maison suisse à Gênes (Italie).
 327. *Dessinateur mécanicien*. Construction de machines textiles. Canton de Zurich.
 329. *Jeune technicien en chauffage*. Zurich.
Sont pourvus les numéros : 1948 : 339, 341, 343, 347 ; 1949 : 37, 197, 209, 239, 273, 295.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS DIVERSES

Nous attirons votre attention sur le prospectus de la maison

PAPYRIA S. A., ZURICH
crayons KOH-I-NOOR

encarté dans le prochain numéro.